

CAMARGUE ALERTE ROUGE



DOSSIER DE PRESSE



Mediterranean Alliance for Wetlands
Novembre 2024





SOMMAIRE

La Camargue : un trésor de biodiversité reconnu internationalement

La Camargue.....	03
Une reconnaissance internationale.....	04
Chiffres clés.....	05

Le Projet

Multiplication de projets d'infrastructures.....	06
La ligne aérienne très haute tension de RTE.....	08
Les impacts du projet.....	10
Les impacts sur la biodiversité.....	12
Tensions entre transition énergétique et protection de la nature.....	19
Engagements internationaux de la France.....	20
Prises de positions.....	21
Les solutions alternatives.....	22

A propos

L'Alliance Méditerranéenne pour les Zones Humides.....	24
Contact.....	25
Signataires.....	26



LA CAMARGUE

La Camargue, située au sud de la France, est un territoire unique, reconnu pour sa richesse tant culturelle que naturelle.

Première zone humide de France par sa superficie (150 000 hectares), la Camargue est le **deuxième plus grand delta de Méditerranée** après celui du Nil. Elle abrite une biodiversité exceptionnelle, avec ses marais, ses étangs et ses salins qui accueillent une multitude d'espèces.

La Camargue est également un **territoire agricole**. Elle abrite des cultures comme le riz et la vigne, ainsi qu'un élevage extensif de taureaux et de chevaux, contribuant à son **identité** et son **économie locales**.

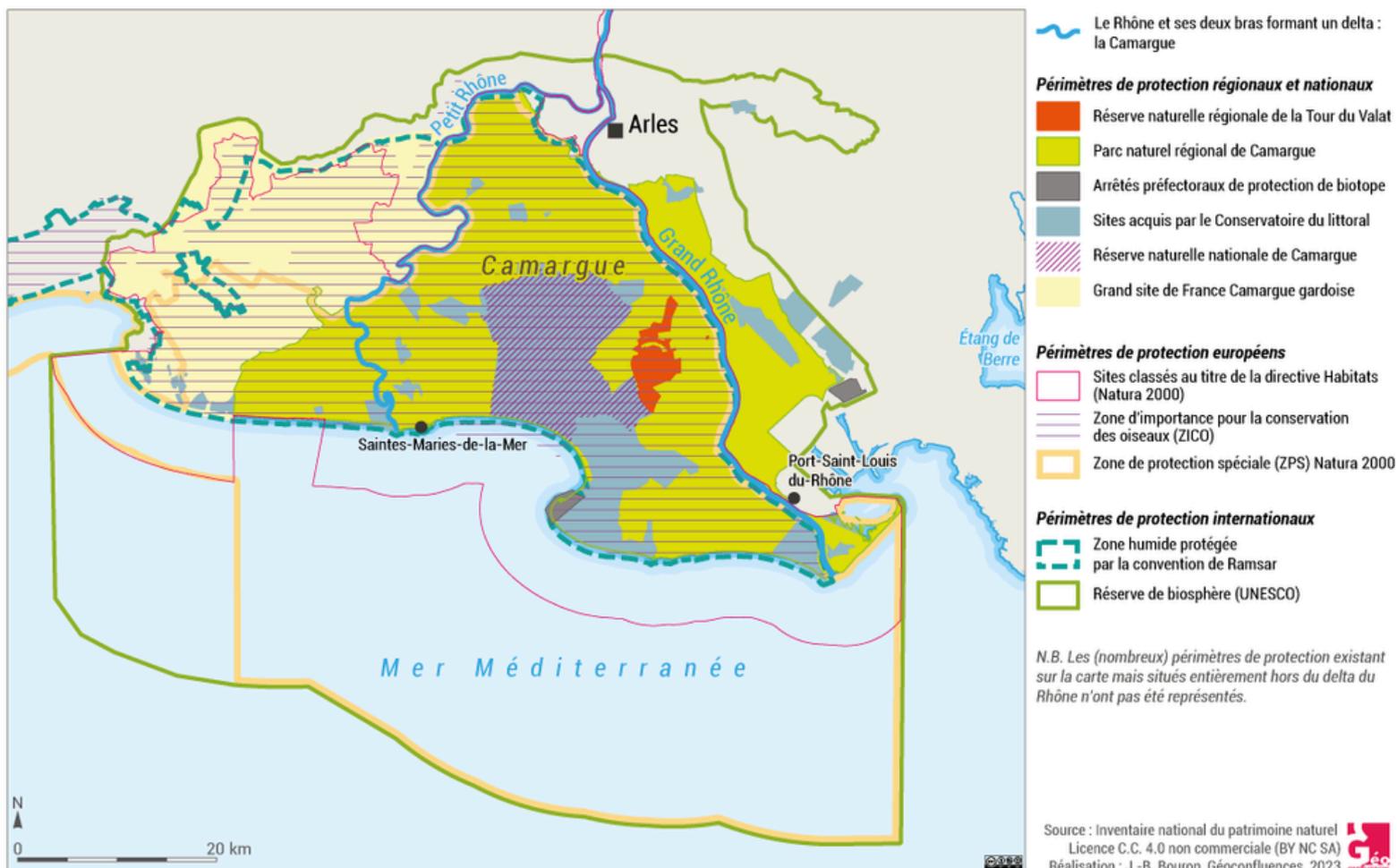
Site **emblématique** en France et en Europe, la Camargue a été façonnée au fil des siècles par la nature et les hommes et a développé une forte identité culturelle et un patrimoine naturel unique. **C'est un véritable carrefour entre nature et culture.**





RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

La Camargue est un site d'importance internationale, reconnu pour sa biodiversité unique à travers plusieurs statuts de protection.



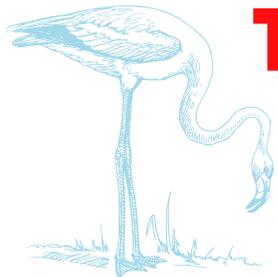
La Camargue abrite une biodiversité exceptionnelle : Parmi les 5 700 espèces inventoriées, 44 espèces de mammifères (40% des espèces nationales), 39 poissons d'eau douce (plus de 50% des espèces françaises), 43 odonates (plus de la moitié des espèces nationales) et plus de 1000 plantes à fleurs (20% de la flore française), dont 59 patrimoniales. Elle est aussi une étape clé pour la migration des oiseaux entre l'Europe et l'Afrique, ainsi qu'un site majeur de reproduction et d'hivernage, accueillant 400 espèces d'oiseaux (75% des espèces nationales).



Espèces de la liste rouge de l'UICN



La Liste rouge européenne de l'UICN évalue l'état de conservation des espèces sur le continent, en classant leur risque d'extinction. Elle sert à orienter les politiques de conservation et à prioriser les actions pour protéger la biodiversité. Cet outil permet également de suivre les tendances des populations et de sensibiliser le public aux menaces pesant sur la faune et la flore en Europe.



103 espèces présentes en Camargue sont classées en danger sur la liste rouge Europe de l'UICN

6 en danger critique d'extinction (CR)

20 en danger (EN)

77 vulnérables (VU)

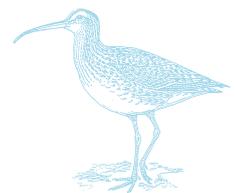


Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

La Convention de Berne est un traité international visant à protéger la vie sauvage et les habitats naturels en Europe, en favorisant la coopération entre les États pour préserver la biodiversité et prévenir les atteintes aux espèces menacées.



203 espèces strictement protégées par la Convention de Bern (Annexe I & II) sont présentes en Camargue



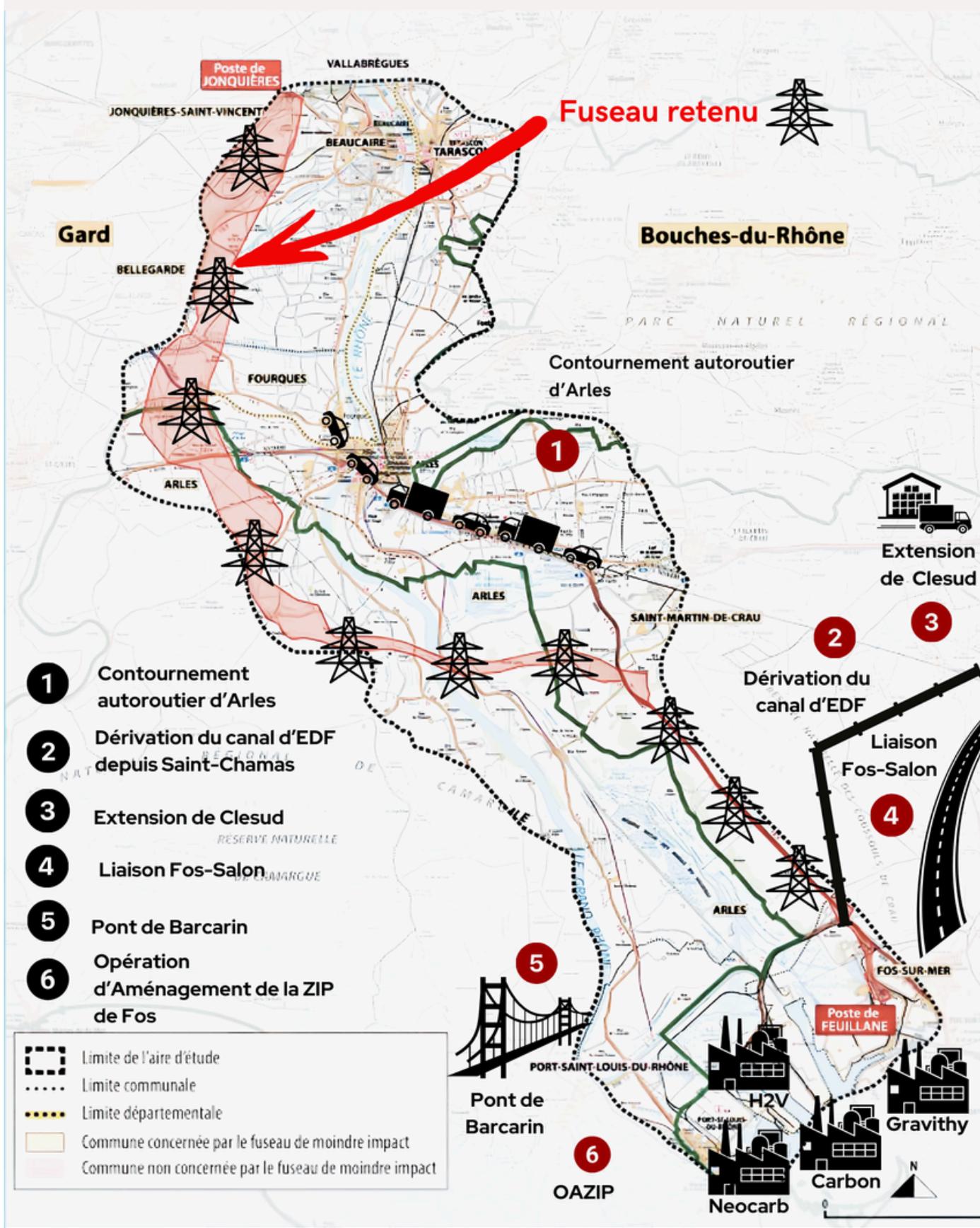


MULTIPLICATION DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES

La multiplication des projets d'infrastructures en Camargue suscite des préoccupations concernant leur impact sur l'environnement. Actuellement, plusieurs projets sont en discussion tels que le **contournement autoroutier de la ville d'Arles**, le **Pont de Barcarin**, ou encore la **ligne THT aérienne**.

Ces projets ne s'inscrivent pas dans une vision territoriale globale. Cette approche manque d'une stratégie coordonnée qui prenne en compte l'intégrité écologique du territoire. Il n'y a pas d'évaluation systématique des impacts cumulés de ces projets, ce qui rend difficile l'appréciation de leurs effets combinés sur la biodiversité et les écosystèmes locaux.

CARTE DES EFFETS CUMULÉS DES PROJETS



Fuseau proposé comme fuseau de moindre impact



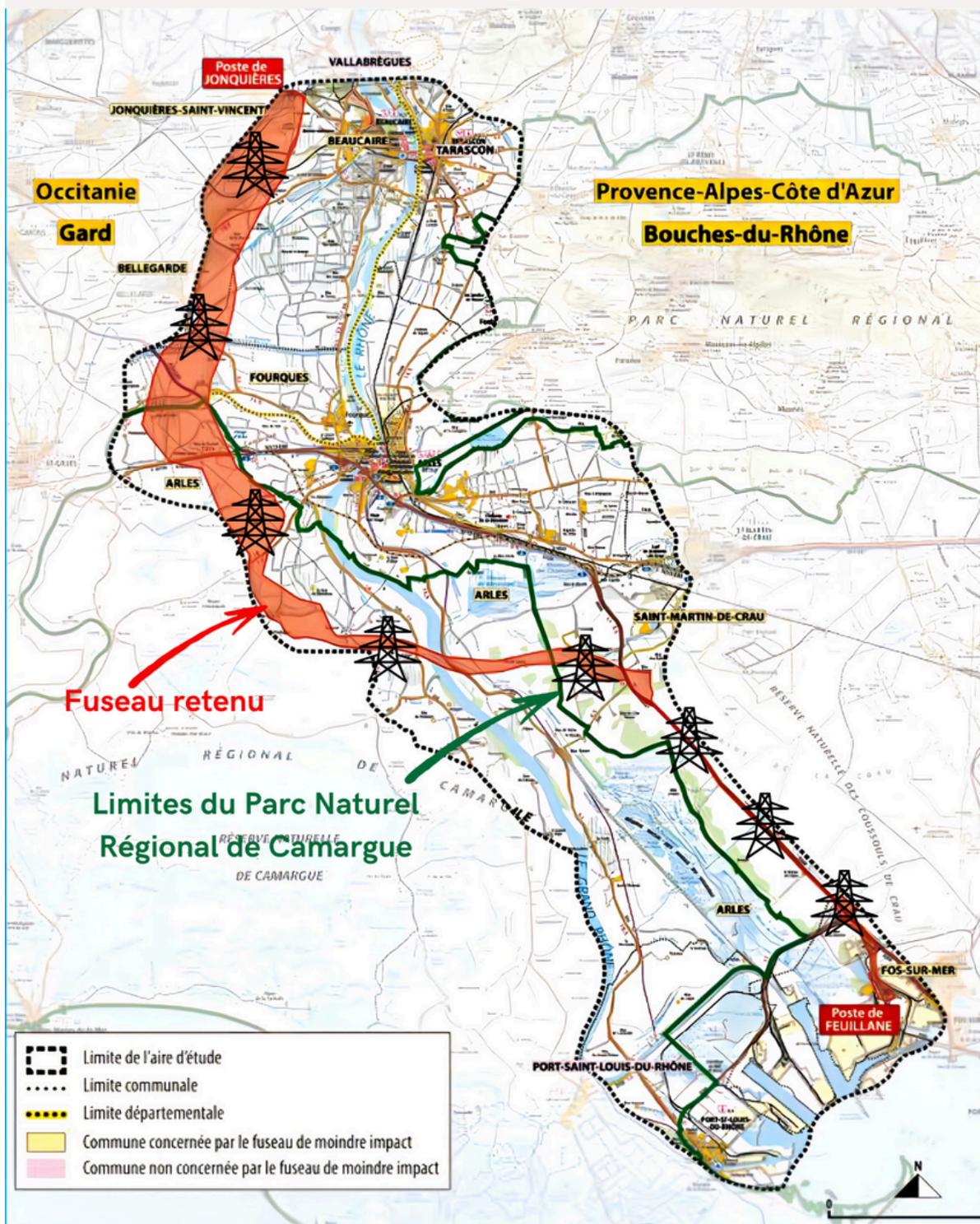
LA LIGNE THT AÉRIENNE

Le projet de RTE prévoit la création d'un **nouvel axe électrique aérien** à 400 000 volts sur **65 km** entre les postes de **Feuillane (zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer)** et de Jonquières (Gard). Cet investissement, estimé à **300 millions** d'euros avec une mise en service prévue pour **2028**, vise à répondre aux besoins croissants en électricité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

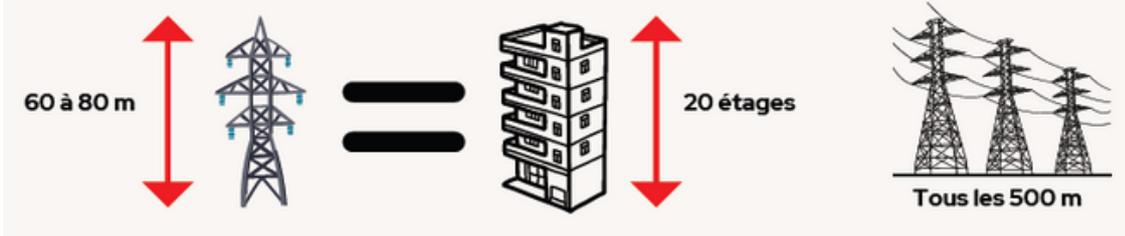
Ce projet s'inscrit dans l'**objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050**. La zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, pôle industriel majeur en Europe, nécessite une décarbonation rapide pour réduire ses importantes émissions de CO₂, impliquant des besoins électriques massifs et urgents. Selon RTE, la création de cette ligne très haute tension aérienne sur 65 km est **la seule solution** pour garantir cet approvisionnement essentiel à la transition énergétique.

Les signataires soutiennent pleinement la **décarbonation**, mais refusent qu'elle se fasse au détriment de la biodiversité. **La nature est notre allié pour faire face aux enjeux climatiques** : les zones humides sont des puits de carbone importants. Elles jouent également un rôle clé face aux événements extrêmes en agissant comme des éponges : elles absorbent les précipitations irrégulières, réduisent les crues et rechargent les nappes phréatiques pendant les périodes de sécheresse prolongée.

LA LIGNE THT AÉRIENNE



Fuseau proposé comme fuseau de moindre impact



LES IMPACTS DU PROJET

✗ Destruction d'espaces naturels

Cette région possède des habitats exceptionnels qui abritent des espèces menacées et protégées dont certains sont reconnus dans le monde entier. Voir la section détaillée sur la biodiversité.



✗ Dégradation de terres agricoles

De nombreux pylônes seront implantés au cœur de plusieurs zones agricoles. Dans un contexte de tension globale, les terres agricoles, garantes de l'autonomie alimentaire des territoires, sont essentielles. De manière générale, 70 à 80% des pylônes électriques implantés en France le sont sur des zones agricoles.

LES IMPACTS DU PROJET

✗ Atteinte aux sites patrimoniaux

Plusieurs monuments historiques se trouvent dans l'aire d'étude, des sites patrimoniaux remarquables, des sites classés et inscrits. La Ville d'Arles bénéficie d'une double inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, pour le bien culturel « Arles, monuments romains et romans » et pour le bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».



✗ Des paysages à protéger

La Camargue, la Crau, les massifs de la Montagnette et la Terre d'Argence sont des espaces naturels précieux, appréciés pour leur rôle dans le cadre de vie des habitants et l'accueil des visiteurs. L'implantation de cette infrastructure, dans sa configuration actuelle, aurait un impact significatif sur ces paysages emblématiques en raison de sa forte visibilité, modifiant durablement leur caractère et leur valeur esthétique.

✗ Un impact significatif sur le tourisme

Les territoires impactés par le fuseau présentent des paysages très contrastés dont certains sont emblématiques. Ils constituent des supports à part entière d'une activité touristique clé. Un passage à proximité de ces lieux pourraient réduire l'activité voire condamner certains établissements touristiques qui sont sources d'emplois et porteurs d'image.



IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Sur la base du fuseau aérien dit « de moindre impact », présenté par RTE le 17 septembre aux gestionnaires d'espaces naturels protégés, le tracé de ligne THT aérienne retenu aura des impacts majeurs et irréversibles sur la biodiversité et le paysage.

Ce constat est souligné par RTE dans son rapport “[...] il apparaît clairement que quelle que soit la variante choisie il n'est pas possible, sur ce territoire, de définir un fuseau qui évite l'ensemble des secteurs considérés comme à enjeu majeur ou très fort”

Quelle que soit la variante choisie il n'est pas possible, sur ce territoire, de définir un fuseau aérien qui évite l'ensemble des secteurs considérés comme à enjeu majeur ou très fort.

1

CE FUSEAU TRAVERSERAIT ET IMPACTERAIT DE NOMBREUSES ZONES CLASSÉES OU PROTÉGÉES

- 4 zones **Natura 2000** (Camargue FR9301592, Rhône aval FR 9301590 Trois Marais FR 9301596 dont la mare de Lanau et Crau FR9301595), dont trois Zones humides d'importance internationale.
- La Réserve de Biosphère **MAB UNESCO** a déjà fait connaître l'éventualité d'un déclassement de la Camargue suite à la mise en oeuvre d'une ligne aérienne THT sur cette emprise.
- Un site labellisé **Ramsar** (La Convention sur les zones humides d'importance internationale).
- La **Réserve Naturelle Nationale (RNN)** des Coussouls de la Crau, habitat unique, est la sixième plus grande de France.
- Le **Parc Naturel Régional de Camargue** dans les parties nord et est du delta.
- Le site classé de Camargue (Loi Paysage).



2

CE FUSEAU MODIFIE FORTEMENT LES PAYSAGES TRAVERSÉS

La construction d'une ligne THT aérienne, composée de **180 pylônes** répartis sur **65 km**, aura un impact paysager considérable dans un territoire caractérisé par son très faible relief. Ces pylônes, par leur hauteur et leur densité, rompent la continuité visuelle et perturberont l'harmonie des vastes étendues naturelles typiques de la région. Or, ces paysages sont au cœur de l'attractivité du territoire, alimentant un tourisme de nature et un agritourisme florissants. Leur altération risque de porter atteinte à l'identité visuelle et culturelle de la région.

L'impact paysager ne concerne pas que la Crau, il sera fort sur la plaine de Beaucaire et le nord de la Camargue où il n'y a presque plus de haies. La ligne sera ainsi visible depuis la basse Camargue.

3

AUCUNE ÉTUDE N'A EXAMINÉ LES EFFETS CUMULÉS

- **Aucune évaluation environnementale n'a été faite sur les effets cumulés générés par tous les autres projets en cours dans le Pays d'Arles** : cinq sont en cours d'instruction ou d'étude (contournement autoroutier d'Arles, liaison Fos-Salon, extension de la ZAC Clésud, dérivation du canal de Durance et pont entre Port-Saint-Louis et Salin-de-Giraud).
- **Aucune évaluation environnementale ni débat public** n'ont été fait sur le projet global de réindustrialisation de la ZIP de Fos. Les effets cumulés de Carbon, Gravithy, H2V, NeoCarb et de ligne THT n'ont pas été étudiés. Le projet global a été morcelé si bien qu'il n'existe aucune analyse d'ensemble des effets cumulés. La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) PACA pointe cette même anomalie pour le projet Carbon.
- Une cohérence territoriale doit être appliquée au risque de remettre en jeu des décennies d'efforts de conservation.



4

LE FUSEAU TRAVERSE UN SITE CLÉ POUR L'AVIFAUNE

La ligne aérienne THT en Camargue risque d'avoir **un impact majeur sur l'avifaune**, en raison de son emplacement stratégique dans une zone clé pour la migration des oiseaux et leurs déplacements quotidiens. Ces infrastructures sont connues pour provoquer des collisions fatales, notamment chez les espèces vulnérables comme les rapaces, les flamants roses et les échassiers. Elles peuvent également fragmenter les habitats, perturbant les corridors écologiques essentiels pour ces déplacements. Cela menace la biodiversité dans une région reconnue internationalement pour son importance écologique.

La Camargue accueille environ 400 espèces d'oiseaux, (soit 75% des espèces nationales)

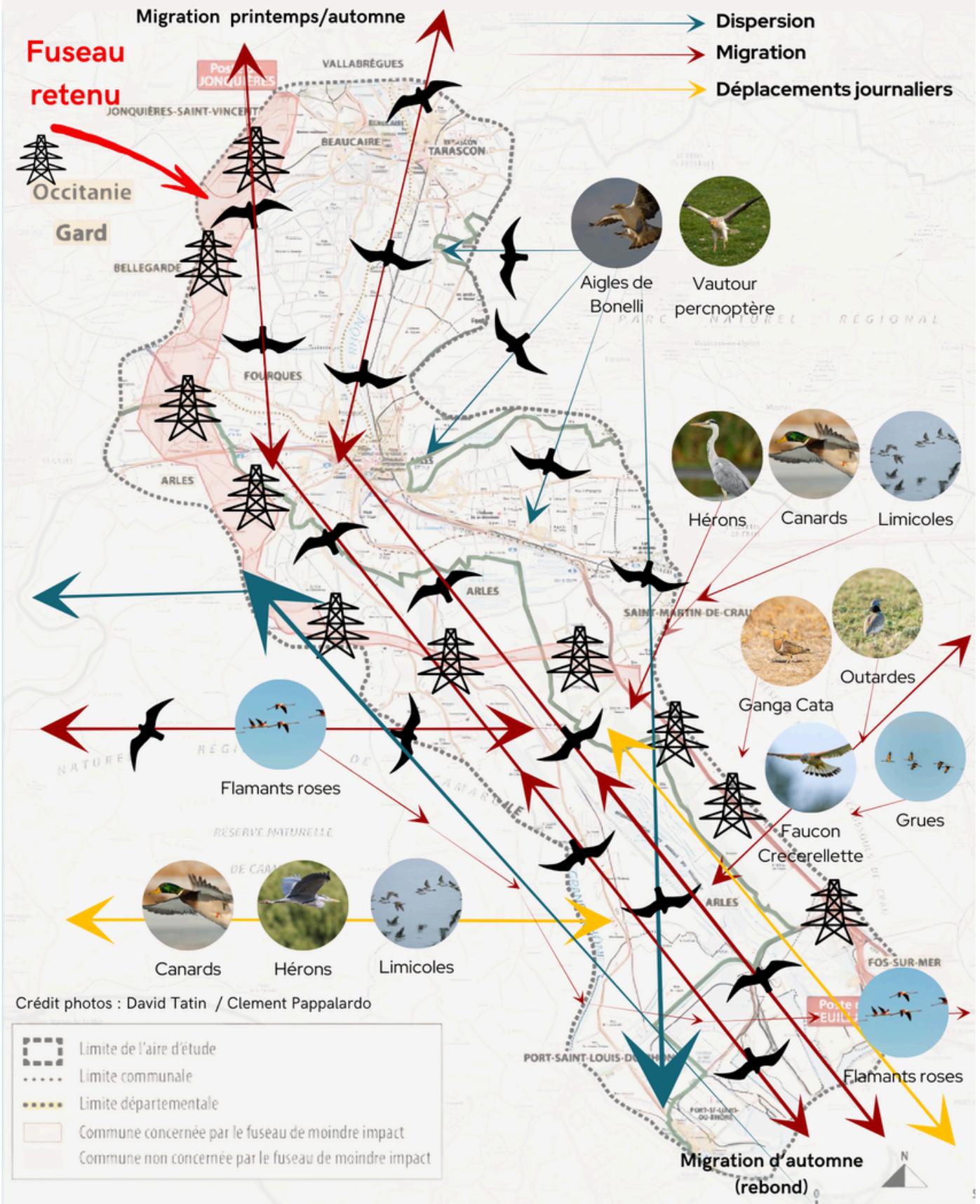


L'article 27 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies permet de dispenser à titre exceptionnel, les projets d'ouvrages de raccordement de l'évaluation environnementale. RTE peut ainsi demander une dispense au titre de cet article de loi.



Par exemple, un arrêté du 29 août 2024 a accordé à RTE une dispense d'évaluation environnementale pour son projet « Boucles de la Seine » destinée à l'alimentation électrique du port du Havre.

CARTE DES FLUX MIGRATOIRES AVIFAUNE



Fuseau proposé comme fuseau de moindre impact





DES CRAINTES FONDÉES DE L'IMPACT DES LIGNES THT SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES : L'EXEMPLE DE L'AIGLE DE BONELLI

En 2024, 2 oiseaux adultes d'âges différents sont morts par collision sur une ligne 400kW et une 225kW équipée de spirales; S'agissant d'oiseaux expérimentés et cantonnés sur leur domaine vital, cela soulève deux inquiétudes :

- le **risque élevé pour les jeunes oiseaux**, non expérimentés, en dispersion, de venir percuter la ligne
- l'**atteinte à la dynamique de la population locale** qui n'a pas pu élever de poussins cette année et la forte probabilité que ce soit le cas l'année prochaine à cause du décalage dans la formation de nouveaux couples reproducteurs.

Les incidents se situent au niveau du massif de l'Etoile et du massif de la Sainte-Victoire. La pose de système de visualisation sur les lignes n'est pas une protection infallible. Les aigles, même expérimentés et connaissant bien leur domaine vital peuvent entrer en collision avec un câble, déconcentré par un événement (fixation sur une proie, poursuite d'une proie, harcèlement par un corvidé ou interaction avec un congénère...).



Depuis 1990, en France, sur les 103 cas de mortalité d'Aigle de Bonelli bagués dont les causes de mortalité ont pu être déterminées, 55 concernaient des électrocutions sur des pylônes MT/HT (réseau ENEDIS et 63kV de RTE) et 9 des collisions sur les câbles. On peut cependant penser que cette menace est sous-estimée, la probabilité de trouver un aigle mort sous une ligne THT en pleine nature étant très faible.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE 36 ESPÈCES D'OISEAUX NICHEURS DU "TRIANGLE D'OR DE LA BIODIVERSITÉ" CIRCULANT DANS LA ZONE DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT

L'ensemble de ces espèces figurent à l'Annexe I de la directive Oiseaux. Certaines bénéficient d'un plan national d'action et/ou sont prioritaires dans les plans de gestion des sites Natura 2000, comme les Marais du Vigueirat, les Marais de Meyranne et les Coussouls de Crau.



Alcedo atthis



Egretta garzetta



*Melanocorypha
calandra*



*Calandrella
brachydactyla*



Aquila fasciata



*Nycticorax
nycticorax*



Botaurus stellaris



Ardeola ralloides



*Falco
naumanni*



*Phoenicopterus
roseus*



*Pterocles
alchata*



*Chroicocephalus
genei*



Plegadis falcinellus



*Neophron
percnopterus*



*Porphyrio
porphyrio*



Ciconia ciconia



Ixobrychus minutus



Circus aeruginosus



*Recurvirostra
avosetta*



*Ichthyaetus
melanocephalus*





LISTE NON EXHAUSTIVE DE 36 ESPÈCES D'OISEAUX NICHEURS DU "TRIANGLE D'OR DE LA BIODIVERSITÉ" CIRCULANT DANS LA ZONE DU FUSEAU DE MOINDRE IMPACT



*Caprimulgus
europaeus*



*Himantopus
himantopus*



*Gelochelidon
nilotica*



*Falco
peregrinus*



*Circaetus
gallicus*



*Glareola
pratincola*



Bubo bubo



Ardea purpurea



*Acrocephalus
melanopogon*



Milvus migrans



*Burhinus
oediconemus*



Tetrax tetrax



Lanius meridionalis



*Coracias
garrulus*



*Platalea
leucorodia*



TENSIONS ENTRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET PROTECTION DE LA NATURE

Le projet de ligne THT aérienne s'inscrit dans l'objectif de **transition énergétique**, conformément aux ambitions européennes fixées par le Green Deal. Toutefois, il entre en conflit avec d'autres piliers du cadre juridique européen, tels que la préservation de la biodiversité, garantie par le réseau Natura 2000 et soutenue par la récente loi sur **la restauration de la nature**.

La traversée de ces habitats naturels, cruciaux pour des espèces protégées, crée un **précédent dangereux en France et en Europe**, où des infrastructures énergétiques permettant la décarbonation pourraient être priorisées au détriment d'engagements environnementaux fondamentaux. Une telle approche risque de fragiliser l'équilibre entre transition énergétique et protection de la nature.

! Les 4 sites protégés Natura 2000 que la ligne THT aérienne perturberait représentent:

- **36** habitats d'intérêt communautaire
- **29** Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE
- **156** Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE (oiseaux)



ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE LA FRANCE

La France, en tant que signataire de **plusieurs conventions internationales** telles que la Convention de Berne, la Convention de Ramsar, la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), **s'est engagée à protéger les espèces et leurs habitats**. Pourtant, le projet de ligne aérienne THT en Camargue pourrait compromettre ces engagements. En causant des risques accrus de collisions pour les oiseaux migrateurs et en fragmentant leurs habitats critiques, cette infrastructure va à l'encontre des objectifs de conservation de ces conventions, mettant en danger la biodiversité d'une région d'importance mondiale.



Article 3.1 : *Les Parties contractantes élaborent et appliquent leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la Liste et, autant que possible, l'utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire*



Article 4.2 : *Les Parties contractantes tiennent compte, dans leurs politiques d'aménagement et de développement, des besoins de la conservation des zones protégées visées au paragraphe précédent, afin d'éviter ou de réduire le plus possible toute détérioration de telles zones.*

Article 4.3 : *“Les Parties contractantes s'engagent à accorder une attention particulière à la protection des zones qui ont une importance pour les espèces migratrices énumérées dans les annexes II et III et qui sont situées de manière adéquate par rapport aux voies de migration, comme aires d'hivernage, de rassemblement, d'alimentation, de reproduction ou de mue.”*



LIENS DES PRISES DE POSITIONS

Mobilisation internationale

74 organisations provenant de **36 pays** se sont mobilisés pour cette alerte rouge :

Lettres de l'Alliance Méditerranéenne pour les Zones Humides et ses partenaires:

- à la Ministre de la transition écologique
- à la Commission Européenne
- aux Organisations internationales

Communiqué de presse de l'Alliance Méditerranéenne pour les Zones Humides

Mobilisation nationale

- Recommandations du **Comité français de l'UICN** sur le projet de création par RTE d'une ligne électrique haute tension entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint Vincent, 2024
- Positionnement des **gestionnaires d'espaces naturels** : Les gestionnaires de réserves naturelles affirment leur opposition au projet de ligne aérienne THT entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent, le 27/04/2024
- Lettre de Didier Babin, président du **MAB France**, le 08/04/2024
- Tribune du collectif stop THT 13/30
- **Pétition** : Lancée en Février 2024, la pétition s'opposant au projet en l'état a réuni environ 33 500 signatures. : www.change.org/p/non-au-passage-de-la-ligne-tht-400-000-volts-dans-les-bouches-du-rhône-ou-le-gard



SOLUTIONS ALTERNATIVES A EXAMINER D'URGENCE

COMME PAR EXEMPLE...

- **Améliorer la productivité du réseau RTE existant** : RTE prévoit la création d'un échelon 400.000 volts au poste de Roquerousse (Salon-de-Provence) et ses raccordements.
- **Délocaliser la production d'hydrogène près des sources d'eau et d'électricité** : La production d'hydrogène peut se faire à Aramon dans le Gard dans des conditions optimales. Cette solution permettrait de couvrir les besoins identifiées des futurs projets de GravitHy, H2V et NeoCarb.
- **Acheminer la production d'hydrogène d'Aramon à Fos par des gazoducs**: Le transport de l'hydrogène vers la ZIP de Fos peut se faire via par un pipeline qui serait exploité par GRT Gaz en bordure ou à proximité des digues du Rhône. Il existe également des possibilités de stocker de l'hydrogène en convertissant des cavités souterraines situées à Manosque et exploitées par l'entreprise Géométhane Géosel.
- **Enfouir la ligne en pied des digues du Rhône et/ou ensouiller la ligne THT dans le Rhône** : Depuis Jonquières jusqu'à Fos-sur-Mer, la ligne peut être posée au fond du grand Rhône ou enfouie. Cette solution consisterait à relier les sites amont et aval par 2 liaisons à 525 000 volts en courant continu. Ce type de raccordement nécessiterait la création de stations de conversion aux deux extrémités de la ligne.
- **Favoriser le mix-énergétique sur place**: Un mix énergétique propre à la ZIP de Fos pourrait apporter de l'électricité produite et consommée sur place, Il serait basée sur :
 - deux sources de production durable intermittentes, l'éolien en mer, des centrales photovoltaïques flottantes et/ou terrestres de grande taille.
 - deux nouvelles sources de production régulière: une deuxième centrale à Cycle Combiné au Gaz avec captation CO2 (Combigolfe 2) et un production durable expérimentale de grande dimension par osmose (sweetch energy).





À PROPOS

L'Alliance Méditerranéenne pour les Zones Humides est un réseau international de 29 organisations de 18 pays qui se consacrent à la protection, à la restauration et à l'utilisation durable des zones humides et des bassins hydrographiques. Au cours des 50 dernières années, les pays méditerranéens ont perdu 48 % de leurs zones humides, malgré leur importance vitale pour l'approvisionnement en eau, l'agriculture, la production alimentaire, la protection des côtes, l'atténuation des émissions de carbone et la conservation de la biodiversité.

Pour plus d'informations, visitez notre site internet:
<https://www.medallianceforwetlands.org/>

A propos du Système d'Alerte Rouge



Le protocole "Alerte Rouge" de l'Alliance propose un soutien en plaidoyer aux organisations locales ou collectifs lorsqu'une zone humide méditerranéenne est face à une menace imminente comme des projets d'infrastructure ou d'extraction. Grâce à une approche collaborative, il aide à lancer une campagne de plaidoyer internationale pour alerter les autorités et l'opinion publique tout en proposant des solutions alternatives.

Vous souhaitez en savoir plus ou signaler une zone humide menacée en Méditerranée ?
Visitez notre site : <https://www.medallianceforwetlands.org/red-alert/>





CONTACT

Pour les demandes de renseignements de la presse et les interviews, veuillez contacter :

Agence de presse : le Büro
Auberi Hautcoeur
Attachée de presse
auberi.hautcoeur@leburo-rp.com
+33 (0)6 58 07 94 79

1. Changeons d'avenir (France)
2. NAture et Ctroyenneté Crau Camargue Alpilles - NACCICA (France)
3. Agir Pour la Crau (France)
4. XR Arles (France)
5. Wetlands International Europe (Belgium)
6. BirdLife Europe and Central Asia (Belgium)
7. MAB-France (France)
8. WWF France (France)
9. WWF Spain (Spain)
10. Association Ramsar France (France)
11. Ligue de Protection des Oiseaux - LPO /Birdlife France (France)
12. Euronatur (Germany)
13. Doğa Derneği (Türkiye)
14. Youth and Environment Europe (Czech Republic)
15. Wildfowl and Wetlands Trust - WWT (United Kingdom)
16. Eurosite (The Netherlands)
17. Institute for Nature Conservation in Albania - INCA (Albania)
18. BirdLife Sverige (Sweden)
19. The Royal Society for the Conservation of Nature - RSCN (Jordan)
20. Center for Protection and Research of Birds - CZIP (Montenegro)
21. Society for the Protection of Nature in Lebanon - SPNL (Lebanon)
22. Tour du Valat (France)
23. Société Protectrice des Animaux et de la Nature - SPANA (Morocco)
24. Natur- und Vogelschutzverein Steffisburg (Switzerland)
25. Mediterranean Institute for Nature and Anthropos - MedINA (Greece)
26. Swiss Society for the Study and Conservation of Birds - Ala (Switzerland)
27. Ornithological Research Center (Türkiye)
28. Naturschutzverein Faunaberna (Switzerland)
29. Grupo de Estudos de Ordenamento do Território e Ambiente - GEOTA (Portugal)
30. Algerian National Association of Ornithology - ANAO (Algeria)
31. GREPOM/BirdLife Morocco (Morocco)
32. Association "Les Amis des Oiseaux" - AAO/BirdLife in Tunisia (Tunisia)
33. Swiss Ornithological Institute (Switzerland)
34. Society for the Protection of Prespa (Greece)
35. Protection and Preservation of Natural Environment in Albania - PPNEA (Albania)
36. Mediterranean Sea and Coast Foundation - MEDSEA (Italy)
37. BirdLife Finland (Finland)
38. Lithuanian Ornithological Society - BirdLife Lithuania (Lithuania)
39. Mediterranean Small Islands Initiative - PIM (France)
40. natur&mwelt (Luxembourg)
41. Associação Portuguesa para a Conservação da Biodiversidade - FAPAS (Portugal)

42. Fundación Global Nature (Spain)
43. Associação Natureza Portugal, in association with WWF - ANP|WWF (Portugal)
44. Association Biom - BirdLife Croatia (Croatia)
45. BirdLife Estonia (Estonia)
46. Rewilding France (France)
47. Ornithological Society "Naše ptice" (Bosnia and Herzegovina)
48. SEO/BirdLife (Spain)
49. Palombar - Conservação da Natureza e do Património Rural (Portugal)
50. Via Pontica Foundation (Bulgaria)
51. BirdLife Norway (Norway)
52. Libyan Society for Birds - LSB (Libya)
53. Latvian Ornithological Society - LOB (Latvia)
54. Danish Ornithological Society - BirdLife Denmark - DOF (Denmark)
55. Centrum Ochrony Mokradel (Wetlands Conservation Centre) - CMOK (Poland)
56. Vogelbescherming Nederland / BirdLife Netherlands -VBN (The Netherlands)
57. Nature & Youth Sweden (Sweden)
58. Nederlandse Jeugdbond voor Natuurstudie - NJN (The Netherlands)
59. Sociedade Portuguesa de Ecologia - SPECO (Portugal)
60. Asociación Biodiversa (Spain)
61. Society for Conservation Biology Europe Region - SCB (France)
62. Organization for the Promotion of Ecoclubs - OPE (Portugal)
63. Liga para a Protecção da Natureza - LPN (Portugal)
64. UK Youth Climate Coalition (United Kingdom)
65. Flemish Youth League for Nature & Environment "NATUUR 2000" (Belgium)
66. Environmental center for Development Education and Networking - EDEN (Albania)
67. Bird Protection and Study Society of Serbia - BPSSS (Serbia)
68. Pi Gençlik Derneği (Türkiye)
69. Mladi istraživači Srbije - MIS / Young researchers of Serbia (Serbia)
70. Buglife (United Kingdom)
71. Ecopolis (Monaco)
72. Almargem (Portugal)
73. Albanian Ornithological Society - AOS (Albania)
74. Birdlife Malta (Malta)



